FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

EHPAD public autonome « Francis Panicot »
Rue du 19 mars 1962
66350 TOULOUGES

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

NC

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

si HC cotation 2,8
si CN cotation 3

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

Commune située à 6km au sud-ouest de Perpignan, Toulouges appartient à la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Metropole et compte près de 7 500 habitants (recensement 2021, en augmentation de près de 9,6% par rapport au recensement 2019). La commune, proche de l'autoroute, est desservie pas les transports en commun (réseau de bus de la communauté urbaine), et dispose de toutes les commodités (crèche, école, collège, installations sportives, pistes cyclables, parc, médiathèque…).

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes et personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées

Services autorisés et nombre de lits/places

62 places HP dont 1 PASA et 6 places d'accueil de jour (autorisées, mais non installées)

Statut de l'établissement :

X **Autonome** ☐ **Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

En cours de désignation

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

M. Nicolas Barthe, maire, président du conseil d'administration

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Non communiqué

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

Autorisé en 2003, l'établissement a ouvert ses portes en 2007. Il est implanté en zone pavillonnaire sur un vaste terrain dont une grande partie est aménagé en jardin d'agrément et comporte deux niveaux (RDC et R+1). Les chambres sont toute individuelles et dotées de salles de bains privatives.

Actuellement locataire (Office Public de l'Habitat 66), l'EHPAD a engagé des démarches visant à acquérir la propriété du bâtiment (emprunt accordé par la Banque des Territoires).

La création de 6 places d'Accueil de Jour rattachées a été actée par les autorités (arrêté d'autorisation délivré en 2022) ; ces places sont en cours d'installation.

L'EHPAD est habilité partiellement à l'aide sociale (30% des places HP) et est financé au tarif partiel sans PUI. La dernière validation AGGIR/PATHOS est intervenue en 2022.

L'établissement a fait l'objet d'un contrôle sur pièce fin 2023 dans le cadre du plan national d'inspection contrôle des EHPAD 2022-2024.

Le CPOM a été négocié en 2023 et reste à finaliser.

Fin 2023, l'EHPAD a intégré le dispositif de suivi de la commission des ESMS en difficultés et bénéficiait de la mobilisation du Fonds d'Urgence.

L'établissement entretient un partenariat étroit avec les EHPAD publics autonomes du département dans le cadre d'un GCSMS constitué à cet effet (formation, démarche qualité, achats publics et conduite de projet innovant).

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Mme Marie-Laure CHAFFAUT, Responsable cellule Personnes Agées, Délégation Départementale de l'ARS des Pyrénées-Orientales – 04 68 81 78 18

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

M. Franck NIVAUD, Directeur de la Délégation Départementale de l'ARS des Pyrénées-Orientales

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :** oui, à actualiser
- **Evaluation :** programmée en 2026

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

Expérience dans la gestion d'un EHPAD ou d'ESMS souhaitée

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Gestion financières des ESMS (M22, PPI, EPRD…) et maitrise de la comptabilité publique ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Connaissance du fonctionnement des structures sociales et médico-sociales;
- Maîtrise des filières gérontologiques (fonctionnement, rôle, animation…) ;
- Aptitude avérée au dialogue social (partenaires sociaux, familles, autorité de tarification, conseil d'administration) et l'accompagnement managérial.

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Conduite du changement ;
- Transparence et rigueur de gestion ;
- Compétence en gestion de projet ;
- Connaissance des problématiques liées au public accueilli ;
- Capacité à développer et à entretenir les partenariats ;
- Maitrise des procédés d'évaluation des activités et de la qualité des prestations d'un EHPAD ;
- Sens de l'organisation ;
- Capacité d'analyse ;
- Aisance relationnelle ;
- Capacité de décision.

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Principaux projets à conduire :

- Maitrise budgétaire et programmatique du projet de rachat et d'installation des places d'AJ ;
- Conduite et mise en œuvre du projet d'établissement ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable de la structure (dont maintien des grands équilibres financiers) ;
- Finalisation du CPOM

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

L'ARS Occitanie a publié le 31 octobre 2023 son nouveau projet régional de santé pour la période 2023-2028. Le PRS se compose du Cadre d'Orientation Stratégique, du Schéma Régional de Santé et du Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis. Les besoins de santé des habitants des 13 départements de la région n'étant pas identiques, le choix a été fait d'innover en prolongeant le Schéma Régional de Santé par 13 schémas territoriaux de santé co-écrits et concertés avec les acteurs du territoire à l'échelle de chaque département. Parmi les objectifs opérationnels du schéma territorial des Pyrénées-Orientales, figurent notamment la poursuite des politiques d'aide aux aidants, le développement de l'offre d'accueil de jour, la poursuite de la transformation et de l'adaptation de l'offre médico-sociale en développant des alternatives à l'entrée en établissement.

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

NC

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Le schéma départemental des Solidarités 2023-2027 prévoit des objectifs de renfort de la prévention, de développement de la politique domiciliaire, d'adaptation de l'offre d'hébergement à l'évolution des publics et d'amélioration de la qualité de la prise en charge

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

NC

Projet d'établissement :

Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

NC

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

CPOM programmé initialement en 2019, reporté du fait de la crise sanitaire, négocié en 2023, à finaliser

Appartenance à une direction commune :

NON

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : GCSMS « Groupement des Ehpad publics du Roussillon » (GER)
Créé en : 2017
Nombre de membres : 14

Autre forme de coopération (à préciser) :

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

CHARGES	ERRD 2021	ERRD 2022
Groupe I	360 054,47	423 097,97
Groupe II	2 619 081,36	2 697 289,27
Groupe III	422 651,22	387 022,24
Total	3 401 787,05	3 507 409,48

RECETTES	ERRD 2021	ERRD 2022
Groupe I	3 163 983,49 €	3 136 151,03
Groupe II	119 244,73 €	184 544,16
Groupe III	12 585,41 €	565,10
Total	3 295 813,63 €	3 321 260,29

Pour les EHPAD (ERRD 2022) :

- Montant du budget hébergement : 1 633 284,09
- Montant du budget dépendance : 479 459,07
- Montant du budget soins : 1 208 798,34

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (ERRD 2022) : - 186 149,19

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) : NC

- **Plan de financement de l'exercice « N »**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
NC	NC

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
NC	NC	NC	NC

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute 2021/2022 : -0,95/ -4,73

Taux de CAF 2021/2022 : -1,44/ -5,03

Durée apparente de la dette 2021/2022 : _-0,89/0,00

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années:

Projet de rachat du bâtiment (accord emprunt banque des territoires)

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels rémunérés - Source ERRD 2022)

Direction- administration : 3.00

Cuisine – services généraux : 4.5

Animation : 1,05

ASH : 18,94

AS – AMP – AES : 20,96

Psychologue : 0,56

IDE : 5,00

Ergothérapeute : 0.20

Médecin coordonnateur : 0.50

T**OTAL : 54,71**

Commentaires sur les effectifs :

RAS

Quelques indicateurs de RH (ERRD 2022) :

Taux d'absentéisme : 10,18%

Taux de turn-over : NC

Nombre moyen de jours de formation par agent : NC

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en 2022 : 22 298

Taux d'occupation en 2022 : 98,53%

Derniers GMP/PMP validés : 869/252

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Département dont les projections d'augmentation de la part des PA de 75 ans et + sont envisagées à la hausse. Offre de l'EHPAD complémentaire aux autres.
1 résidence autonomie est implantée sur la commune de Toulouges et plusieurs EHPAD implantés sur les communes voisines (Canohes, Perpignan, Le Soler, Thuir).
Fort partenariat avec les EHPAD public autonome du département et le CH de Perpignan (dont l'EPS PA et l'EMH)

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Le taux d'occupation est stable et très satisfaisant. A noter que le département présente un taux d'équipement en places d'EHPAD le plus faible de la région Occitanie, en-deçà des valeurs moyennes régionales et nationales.
L'EHPAD présente une offre diversifiées (HP, PASA, AJ)

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :
- Localisation, environnement et organisation architecturale
- Offre d'accueil diversifiée : HP, PASA, AJ en cours de création
- Taux d'occupation
- Taux d'absentéisme

Points faibles :
- Situation financière

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, ERRD…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

direction@ehpadtoulouges.fr : 04 68 83 76 00

Le directeur général de l'ARS